



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Conseil d'Etat

ROUTES CANTONALES

Rapport de la Cour des comptes sur l'entretien des routes

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport de la Cour des comptes sur l'entretien constructif des routes cantonales et communales. L'audit souligne la valeur du patrimoine routier et insiste sur la nécessité d'évaluer régulièrement son état et les besoins d'investissement pour son entretien. Le Gouvernement va poursuivre sa politique en faveur d'un réseau des routes cantonales de qualité.

Le Conseil d'Etat salue le travail approfondi effectué par la Cour des comptes dans le cadre de cet audit et prend acte des différentes recommandations émises. Les magistrats observent que le budget dévolu à l'entretien des routes a été réduit durant la période de difficultés financières du Canton. Le rapport souligne que, par la suite, le service en charge de la mobilité et des routes a mis en place des outils et des processus de gestion efficaces et adaptés. Sur cette base, le Canton a commencé à rattraper le retard d'entretien.

Le Canton s'engage au maintien de la valeur du patrimoine des routes cantonales. Depuis 2008, les investissements routiers ont augmenté considérablement pour atteindre, entre 2012 et 2016, une moyenne annuelle de 41,5 millions. Pour le Gouvernement, la gestion performante et attentive de l'entretien permet d'améliorer la connaissance de l'état du réseau, de cibler et prioriser les besoins, pour garantir que chaque franc investi dans la route l'est judicieusement, au service de la praticabilité du réseau et de la sécurité des usagers.

La Cour des comptes donne des pistes intéressantes pour améliorer encore les processus décisionnels permettant de mieux cibler les tronçons à entretenir en priorité. Comme le recommande la Cour des comptes, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) continuera à collecter régulièrement les informations sur l'état des chaussées afin de fonder les décisions politiques sur des connaissances précises. Maintenir la valeur du patrimoine routier reste une priorité du Gouvernement.

Le Conseil d'Etat rappelle également que le Canton octroie aux communes d'importantes subventions pour rénover les tronçons en traversées de localité, qui sont de leur responsabilité. Outre un montant annuel de 5 millions de francs, un crédit-cadre de 40 millions a été débloqué pour la période 2014-2020.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 mars 2018

DGMR, Laurent Tribolet, chef de la division Entretien, 021 316 70 42, 079 756 52 93.